

Utilité du guide

Ce guide a pour but de communiquer aux divers usagers de la route, des règles de sécurité en lien avec les chevaux, et de les informer sur les façons d'agir en présence des cavaliers randonneurs.

Avant de s'aventurer sur les sentiers, les **cavaliers** doivent être membres de Cheval Québec et de Cantley à Cheval. Ils doivent aussi respecter les règles de sécurité routière à cheval émises par le Ministère des Transports, de la Mobilité durables et de l'Électrification des transports.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les chevaux sont des animaux de nature craintive. Il est donc recommandé d'adopter une approche sécuritaire en leur présence.

- **RALENTIR** à l'approche des cavaliers randonneurs;
- Dépasser à une distance **SÉCURITAIRE** (environ 2 mètres);
- **NE PAS** klaxonner en présence de chevaux;
- **NE PAS** crier, utiliser ses freins moteurs ou faire de bruits vifs qui pourraient surprendre les chevaux;
- Faire preuve de **COURTOISIE** en tout temps envers les cavaliers;
- Toujours demander la **PERMISSION** avant d'approcher un cheval. Son propriétaire pourra vous informer sur la façon d'approcher son cheval de façon sécuritaire;
- **PIÉTONS et CYCLISTES** : Vous pouvez facilement surprendre le cheval car vous êtes silencieux. Dites quelques mots en vous approchant doucement;
- Gardez votre **CHIEN** en laisse à l'approche du cheval.

Sources :

- Légis Québec, code de la sécurité routière, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-24.2>
- Cheval Québec, Règles de sécurité routière à cheval



Cantley à Cheval est un organisme appuyé par la municipalité de Cantley et de la MRC des Collines, qui encourage la randonnée équestre en nature. Ce regroupement de passionnés équins a accès à 10 kilomètres de sentier à travers les secteurs Est et Ouest de la municipalité de Cantley, au Québec.

Petit guide sur les RÈGLES de SÉCURITÉ des usagers de la route en présence de CHEVAUX



Cantleyacheval.ca
cantleyacheval@hotmail.ca



Cantley à cheval